

R.S.T. Section Volley-Ball	538.00 €
R.S.T. Cyclo Teiphalien	122.50 €
Tempo Danse	1091.20 €
R.S.T. Badminton	572.00 €
C – Associations culturelles, de détente et autres	
Club d'Amitié Teiphalien	350.00 €
Club de fitness et Gym douce	158.40 €
Foyer des Jeunes	450.00 €
Malibu Couleur	122.50 €
Société de chasse « Saint Hubert »	122.50 €
Société de pêche « Le Goujon Teiphalien »	122.50 €
Peintres en Teiphalie	220.00 €
Compagnie Teiphalia	264.00 €
R.S.T. Section Musique	500.00 €
Association de Gestion de la sono	200.00 €
II – CONVENTION ÉCOLE NOTRE-DAME SCOLAIRE	84 304.44 €
III – CONVENTION RESTAURANT	19 000,00 €
IV – PROVISIONS POUR CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	40 755,31 €

12 – Modification n°13 des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Mortagne sur Sèvre

Par délibération du 15 mai 2013, le Conseil de Communauté de Communes du Canton de Mortagne sur Sèvre a décidé de modifier ses statuts sur le point suivant :

Redéfinition d'une compétence de la Communauté de Communes afin de procéder à la prise en charge de la lutte contre le frelon asiatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette modification.

Vous pouvez maintenant déclarer les nids de frelons asiatiques, soit à la Communauté de Communes au 02.51.63.06.06, soit à la Mairie au 02.51.65.72.25.

Fin de Conseil

Agenda

JUIN 2013

Samedi 8

Tournoi de sixte de football, au stade

Samedi 8 et dimanche 9

Gala de danse, Tempo Danse, Salle polyvalente

Samedi 15

Pique-nique Amicale Laïque

Samedi 15 et Dimanche 16

Portes Ouvertes de l'UCAT

Concours « Peintres dans les Rues »
organisé par « Les Peintres en Teiphalie »

Vendredi 21

Assemblée générale R.S.T. Football, salle polyvalente

à 19 H 30
Vine de Tiffauges

Mercredi 26
Journée Départementale de la Fédération
départementale des associations et clubs,
salle polyvalente,

Vendredi 28
Assemblée générale RST Badminton,
salle des sports

Samedi 29
Fête de fin d'année Ecole Publique

JUILLET 2013

Samedi 06
Randonnée semi-nocturne « la Barbe-bleue »
Sté de Chasse et Amicale des Pompiers

Samedi 13
Feu d'artifice

Banquets de classe

Vous êtes invités au banquet de classe :

Pour ceux qui sont nés en 1948

Le vendredi 4 octobre 2013

Inscriptions avant le 1^{er} septembre
au 02.51.65.72.01

Pour ceux qui sont nés en 1958

Le samedi 9 novembre 2013

Inscriptions avant le 30 juin
au 02.51.65.74.94

Pour ceux qui sont nés en 1963

Le samedi 16 novembre 2013

Inscriptions avant le 30 juin
au 02.51.65.78.00 ou 06.22.88.70.33

Journées licences Football

Le 14 juin de 18h à 20h, le 21 juin à l'issue de l'assemblée générale, le 22 juin de 10h à 12h, le 28 juin de 18h à 20h, et le samedi 29 juin de 10h à 12h, au stade.

Plus d'infos : 06.16.67.79.57 ou 06.33.98.35.50

Badminton

Lors du critérium national de la F.N.S.M.R. (Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural) en Haute-Garonne, l'équipe de Tiffauges a remporté le challenge du fair-play et le titre du double-féminin.

Nos félicitations et nos encouragements à ces jeunes sportifs.



Bulletin Municipal
de Tiffauges

Le Teiphalien

Juin 2013



Éditorial

L'accueil touristique à Tiffauges

Nous avons appris avec plaisir l'attribution du « **certificat d'excellence 2013 TripAdvisor** » à la maison d'hôtes « **Le Petit Château** ». Seuls 10% des établissements les plus performants du monde figurant sur TripAdvisor obtiennent ce certificat. Cette distinction récompense le travail et les qualités d'accueil de Bertrand Tallec et Jean-Pierre Zbinden qui, disent-ils, cherchent « à toujours tirer la qualité de nos services vers le haut et promouvoir auprès de nos hôtes des séjours plus longs afin de découvrir les trésors de notre ville dans laquelle nous avons grand plaisir à avoir fait le choix de venir nous installer ». Nos félicitations pour cette reconnaissance qui les honore.

C'est l'occasion pour nous de féliciter et d'encourager les autres acteurs de l'accueil touristique dans notre petite cité : place de l'Eglise, l'hôtel « **La Barbacane** » bien connu des touristes depuis plus de 40 ans ; les chambres d'hôtes du **Bois Corbeau** ; rue de la Crème, « **Le jardin de Jany** », ses chambres d'hôtes et son gîte qui donnent sur la vallée de la Crème ; rue du Prieuré, « **Le Logis des Douves** » qui donne lui aussi sur la vallée de la Crème (Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux propriétaires, Françoise et Philippe Lecoq, qui succèdent à Dominique Doux et Laurent Vignix); « **La ferme et le moulin de la Roche** » qui viennent d'être distingués dans l'émission de TF1 « Du côté de chez vous ». Dans le domaine de la restauration, rappelons que Tiffauges offre aux travailleurs et aux voyageurs quatre établissements renommés : **L'auberge du Donjon**, **La crêperie du Vidame**, **Le relais des Archers** et **Le Presbytère**.

Afin de favoriser la communication, sur une idée de l'U.C.A.T. (Union des Commerçants et Artisans de Tiffauges), avec la participation de la commune et du Comité des Fêtes, des panneaux viennent d'être installés aux entrées de Tiffauges, route des Herbières, route de Cholet et route de Montaigu. Ces panneaux permettront aux associations d'annoncer leurs manifestations de manière plus lisible pour les automobilistes. De son côté, le conseil municipal procède actuellement à la confection d'un panneau présentant d'un côté le plan de la ville avec les différents sites que l'on peut être amené à chercher, et de l'autre la carte de la commune. Ce panneau sera posé place Gilles de Rais.

Étaient présents : M. GIRAUD, Maire, MM CHATRY, BROSSET, adjoints.

Mmes BAUDRY, BRIN, GARREAU
MM. CHIRON, HOUSSAYE, OGER

Personnes excusées : Mmes BARREAU, GAUTRON,
MADIOT, MM. POILANE, LANDREAU

Procurations : Mme BARREAU à M. CHATRY,
Mme GAUTRON à M. BROSSET, M. LANDREAU à
M. HOUSSAYE, M. POILANE à M. CHIRON

Secrétaire de séance : Mme BAUDRY.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 27 mai 2013 à 20h30, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, Maire.

Après en avoir délibéré, il décide d'adopter le compte-rendu de la réunion du 08 avril 2013.

1 – Information des décisions prises dans le cadre des délégations

- Validation du devis SPPEC : sonorisation de la salle polyvalente, d'un montant de 6 023,05 € TTC
- Validation du devis DECOLUM : illuminations, d'un montant de 6897,03 € TTC en 2013 – 2014 et 2015, soit au total 20 691,09 € TTC
- Validation du devis LACROIX Signalisation : Panneau d'information, d'un montant de 5 680,14 € TTC
- Validation du devis CMA : 3 panneaux pour affichage, d'un montant de 1024,83 € TTC

2 – Convention de constitution d'un groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Gaubretière

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'il est souhaitable d'étendre le réseau d'assainissement collectif au village « Les Basses-Aires », conformément au plan de zonage. Les travaux d'assainissement eaux pluviales pris en charge par la commune sont également programmés.

Dans le but de retenir une entreprise unique (cabinet de maîtrise d'œuvre puis entreprise de travaux) pour réaliser tant la partie communale (eaux pluviales) que celle du SIA La Gaubretière (eaux usées), il serait judicieux de créer un groupement de commandes suivant l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Les crédits nécessaires ont fait l'objet d'une inscription budgétaire à l'article 2315.

Monsieur le Maire présente le projet de convention constitutive du groupement de commandes. Les consultations, pour la maîtrise d'œuvre puis pour les

travaux seraient communes. Chaque marché serait signé, à hauteur de ses besoins :

- Commune de Tiffauges, pour le réseau eaux pluviales,
- SIA La Gaubretière, pour le réseau d'assainissement eaux usées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de constituer un groupement de commandes avec le S.I.A. la Gaubretière pour les consultations de maîtrise d'œuvre et d'entreprises pour la réalisation des travaux susvisés,
- approuve la convention constitutive du groupement et autorise le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces administratives et techniques correspondantes à cette affaire.

3 – Inscription de l'itinéraire dénommé « la boucle du château » au P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées)

Dans le cadre de l'évaluation des itinéraires de randonnées pédestres par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (C.D.R.P.) en vue de leur inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées n° 3 (P.D.I.P.R.), le Conseil Municipal décide d'approuver l'inscription au P.D.I.P.R. de l'itinéraire dénommé « La Boucle du Château ».

4 – Approbation des statuts du SyDEV

Le Comité syndical du SyDEV a décidé par délibération en date du 12 avril 2013 d'une révision statutaire.

Cette nouvelle révision statutaire a pour objet de permettre notamment :

- L'adhésion des EPCI à fiscalité propre, le SYDEV devenant un syndicat mixte fermé à la carte,
- L'adaptation des compétences pour tenir compte de l'adhésion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- L'introduction d'une nouvelle compétence « communications électroniques » dans les statuts du SyDEV complétant la compétence existante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'adoption des statuts du SyDEV
- donne un avis favorable à l'admission des nouveaux membres listés dans le projet de statuts.

5 – Convention « balayage mécanique des rues » avec la Société GRANDJOUAN S.A.C.O.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de contrat avec la Société GRANDJOUAN S.A.C.O. de NANTES qui définit :

- Un balayage mécanique des rues avec la balayeuse 6m³, 1 fois tous les 2 mois soit 6 passages par an pour le circuit Bourg, lotissements/écarts (Vert) : 15.403 Km linéaire de bordures.
- Un balayage mécanique des rues avec la balayeuse 1,8m³, 1 fois tous les 6 mois, soit 2 passages par an pour le circuit rues étroites (Orange) : 2.630 km linéaire de bordures.
- La rémunération mensuelle est de 379,15 € HT, soit 405,69 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Pour information prochains passages :

le 31 juillet et 25 septembre (Bourg et lotissement),
le 10 septembre (Rues étroites),

6 – Jury criminel : tirage au sort pour 2014

Il a été procédé au tirage au sort des 3 personnes suivantes pour l'inscription sur la liste préparatoire des jurés 2014 :

- M. GAUTRON Romain, 17 cité de la Sèvre
- M. COUET Ludovic, 3 rue des Cordes
- M. AMIOT Joseph, 29 rue Saint-Martin

7 – Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique 2ème classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2013, à savoir le passage de 32 H à 35 H hebdomadaires.

8 – Approbation de la modification simplifiée 1.5 du P.O.S.

Après avoir pris connaissance des observations formulées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification simplifiée 1.5 du Plan d'Occupation des Sols en vue de modifier certaines règles d'implantation du bâti et le contenu des articles UB11 et NA11 sur l'aspect extérieur des constructions dans les quartiers contemporains.

9 – Indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) - ANNÉE 2012

En ce qui concerne l'IRL pour 2012, le conseil départemental de l'éducation nationale a donné un avis

favorable, lors de sa séance du 20 février dernier, au maintien au même niveau qu'en 2011 de cette indemnité. Ainsi, le taux de base s'établirait à 2 186.40 € et le taux majoré de 25 % s'élèverait à 2 733 €. Ces montants permettent le maintien de la suppression du complément communal, le département de la Vendée ne comptant plus d'instituteur bénéficiaire du taux majoré de 45 % (cumul du taux majoré des instituteurs mariés avec ou sans enfant et du taux majoré des directeurs d'écoles). De ce fait, la charge de l'IRL est entièrement financée par l'état.

En application de l'article R 212-9 du code de l'éducation, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

10 – Prorogation du Contrat Environnement Rural de seconde génération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Contrat Environnement Rural a été signé le 2 septembre 2010 avec le Conseil Général de la Vendée pour une durée de 3 ans. Ce contrat concerne un subventionnement du Conseil Général pour l'action « réhabilitation du presbytère en Mairie ». Etant donné que ces travaux ne sont pas commencés, le Conseil Municipal décide de proroger ce contrat d'une durée de 18 mois et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant avec le Conseil Général de la Vendée.

11 – Attribution des subventions 2013

Après délibération, les subventions suivantes ont été attribuées pour l'année 2013 :

DÉNOMINATION DES ASSOCIATIONS	Subventions 2013
I-ASSOCIATIONS DE TIFFAUGES	
A- Associations à vocation sociale	
A.C.P.G. et C.A.T.M.	122.50 €
Amicale des pompiers	122.50 €
Été jeunes en liberté	3.45€/j/enfant
Association des assistantes maternelles	122.50 €
A.D.P.C.	122.50 €
La cicadelle	176.00 €
Amicale Laïque	122.50 €
Le Pied à l'étrier	122.50 €
Amicale laïque & APEL Ecole Notre-Dame Animation « Chasse aux œufs »	350.00 €
B- Associations sportives	
R.S.T. Football	1443.20 €
Judo Club	289.00 €
R.S.T. Section Tennis	233.60 €